



*En réalité, on travaille avec peu de couleurs. Ce qui donne l'illusion de leur nombre, c'est d'avoir été mises à leur juste place.*

Pablo PICASSO

### La sensibilisation et le conseil : outils indispensables pour orienter les « petits travaux »...

Une des mesures phares du CoDT est la simplification administrative, se traduisant notamment par des dispenses de permis élargies. Si dans la plupart des cas, un permis d'urbanisme est nécessaire pour effectuer des travaux de construction, rénovation ou aménagement, toute une série d'actes et travaux sont quant à eux dispensés de permis, du concours d'un architecte ou de l'avis du fonctionnaire délégué.

Considérés comme ayant un impact limité s'ils sont pris en compte individuellement, l'accumulation de certains de ces actes dans un espace-rue risque toutefois de perturber les qualités patrimoniales et urbanistiques de nos villages. Les aménagements des devant-de-portes et des usoirs tout comme les teintes de façades sont particulièrement concernés par cette menace de perte de cohérence et d'harmonie dans les espaces publics.

Anticipant la réforme du code de l'aménagement du territoire et fidèle à sa mission de sensibilisation et de conseil, la MURLA a édité trois publications de conseils pour l'aménagement des usoirs lorrains, les teintes de façades en Lorraine et en Ardenne centrale (\*).

L'objectif de ces ouvrages est de sensibiliser les riverains à la qualité – patrimoniale, architecturale et urbanistique – de leur cadre de vie, de les orienter dans leurs travaux d'amélioration de leur façade ou de leur devant-de-porte mais aussi de fournir aux décideurs et à leurs conseillers un outil de référence permettant d'obtenir cohérence et continuité dans les prises de décisions.

Dans le cadre de la nouvelle législation, mesurer l'impact global et collectif de tout type de travaux, même mineurs et s'attacher à maintenir et valoriser la qualité des espaces publics, facteur de bien-être et d'harmonie, sont plus que jamais l'affaire des Communes comme des citoyens.

Vous découvrirez dans les pages intérieures de ce bulletin, le reportage de la présentation de la brochure sur les teintes de façades rurales pour l'Ardenne centrale à Fauvillers, en juillet dernier.

(\*). Cette dernière publication a été réalisée en partenariat avec le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier.

### L'agenda de la MURLA au dernier trimestre

Durant les trois derniers mois de l'année, la MURLA poursuivra **ses actions d'information sur le CoDT** dans les CCATM. Elle invitera également les services de l'urbanisme de son territoire d'action à une matinée d'échanges sur ce sujet.

En collaboration avec la MUFA et la Province de Luxembourg, elle remettra également le cinquième **prix d'architecture durable** dans la province. Cette manifestation sera rehaussée d'une conférence.

Nous poursuivrons également notre partenariat avec Ruralité-Environnement-Développement autour du projet **OMEGA-H** visant la « revitalisation harmonieuse des centres de villages et petites villes ».

Enfin, nous participerons à l'organisation des ateliers-citoyens prévus en automne dans le cadre du **Schéma de développement territorial** (SDT) en cours de révision.

## Et si nos villages ardennais reprenaient des couleurs traditionnelles ?

Abondante en Ardenne, la pierre a largement été utilisée pour construire les maisons traditionnelles tant pour la couverture que pour la maçonnerie. Mais la pierre à bâtir n'était pas toujours de bonne qualité. La pose d'un badigeon ou d'un enduit était dès lors nécessaire pour protéger les maçonneries des intempéries. Ainsi, le gris des toitures et le blanc des murs ont longtemps marqué la plupart des silhouettes villageoises de l'Ardenne centrale.



Les goûts et les couleurs évoluent tout comme les techniques et les matériaux qui offrent parfois une palette de teintes trop vastes et souvent inadaptées à l'environnement.

Prolonger la tradition des badigeons et enduits, c'est valoriser l'identité d'un territoire, préserver ses paysages, ses espaces-rues et son patrimoine. Faire le choix d'une teinte adaptée au contexte, c'est garantir une harmonie d'ensemble entre le passé, le présent et l'avenir.

Face à ces enjeux, la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne et le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier se sont retrouvés autour d'un projet de nuancier. La MURLA a apporté son expertise puisqu'elle avait déjà réalisé un travail similaire pour les façades rurales de la Lorraine belge.

## Un nuancier pour les façades rurales de l'Ardenne centrale.

Le nuancier et la brochure de conseils qui l'accompagne sont destinés à toutes les personnes confrontées aux choix d'une teinte de façade : citoyens, décideurs locaux et régionaux, services communaux, commissions d'avis, auteurs de projets, peintres et façadiers.

La brochure permet de comprendre le choix des teintes reprises dans le nuancier. Au delà d'une présentation générale de l'Ardenne et de quelques précisions sur le territoire du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier, d'un aperçu des teintes du bâti traditionnel et d'un rappel historique sur l'emploi des matériaux, elle propose un ensemble de conseils pour la bonne utilisation et l'application du nuancier.



Quant au nuancier proprement dit, il se veut pratique. Il est donc séparé de la brochure afin de pouvoir être facilement comparé avec les palettes commerciales ou être apposé sur une façade. Au verso, il reprend un résumé des conseils développés dans la brochure.

Le choix des trois gammes de teintes est le fruit d'un travail de terrain. Ainsi, les blancs sont à utiliser dans un contexte où le badigeon et les enduits clairs sont encore présents. Là où les maçonneries sont faites de pierre apparente, les bruns s'adapteront au grès et grès schisteux alors que les gris seront réservés à un contexte de schiste.

**Certes construit à partir des sept communes qui constituent le territoire du Parc naturel, cet outil peut servir de base de recommandations pour toute l'Ardenne centrale.**

## Et si les enfants se réappropriaient ces couleurs ?

Préalablement à la présentation officielle du nuancier, la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne a souhaité travailler la thématique des couleurs avec les enfants des écoles de la commune de Fauvillers.

Sur base des dessins représentant les façades des maisons de la Grand'Rue de Fauvillers, les enfants ont été invités à choisir, parmi les marqueurs aux teintes du nuancier, une couleur leur permettant de « repeindre » ladite façade. Si celle-ci possédait des encadrements de fenêtres et/ou un soubassement, une deuxième couleur pouvait être appliquée. Et pour les menuiseries ? Ces détails pouvaient faire l'objet d'une mise en couleur plus personnelle, permettant de donner du relief à la façade.



## Quand le nuancier se dévoile au grand public un soir d'été

C'est à Fauvillers que la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne et le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier ont choisi de dévoiler la nouvelle publication au grand public. Une quarantaine de personnes se sont ainsi retrouvées sur la Place communale du village aux environs de 18h, le vendredi 7 juillet.

Après une présentation du programme de la soirée, les participants étaient conviés à retrouver le premier conseil de la brochure caché dans un rébus. Puis, après avoir formé des groupes, ils étaient invités à :

- se munir d'un cadre, d'un marqueur et d'un appareil photo ou smartphone;
- choisir un des cinq autres conseils proposés dans la brochure;
- se balader dans le coeur du village afin de trouver une façade illustrant ce conseil;
- faire une photo originale en se servant du cadre;
- revenir au stand d'accueil pour télécharger sa photo «conseil cadré».



Une fois l'ensemble des participants à nouveau réunis sur la Place communale, la brochure et le nuancier pouvaient enfin être dévoilés au grand public après un bref rappel des missions de la Maison de l'urbanisme et du Parc naturel. Pour clore cette partie académique, un tirage au sort a permis de départager les bonnes réponses obtenues pour le décryptage du rébus. C'est Orphise Perleau, conseillère en aménagement du territoire à la commune de Léglise, qui a remporté le premier cadeau gourmand !

La soirée s'est achevée par un drink aux saveurs des produits du terroir du Parc naturel.

L'événement clos, les photos «conseil cadré» ont été placées sur les sites Facebook des deux partenaires où elles ont remporté un vif succès. Selon les votes du public, c'est le conseil mis en scène par la famille Chetter de Fauvillers qui a remporté le second cadeau gourmand.



Nos remerciements pour l'organisation de cet événement vont en particulier au Parc naturel et à la Commune de Fauvillers.

## Ils étaient à Fauvillers mais que pensent-ils du nuancier ?

### Mr Gabriel Brevers, président de la CCATM de Fauvillers.



#### Quelles sont les attentes de la CCATM par rapport à ce nuancier pour l'Ardenne centrale ?

Nous étions en attente d'un tel outil. Dans les derniers avis remis par la CCATM, nous avons anticipé la sortie du nuancier en invitant les auteurs de projet à se référer aux couleurs proposées par celui-ci. Nous allons travailler à faire connaître cet outil auprès du grand public et des façadiers notamment.

#### Comment ce nuancier va-t-il être perçu par les habitants ?

Je crois que les gens orientent mal le choix par méconnaissance des particularités régionales. Il en va de même du côté des façadiers. Ils travaillent généralement avec les palettes commerciales des fabricants peu ou pas adaptées au contexte ardennais. Avec ce nuancier, ils pourront davantage conseiller leurs clients. Mais les échantillons qu'ils proposent devraient être beaucoup plus grands (1M2) et être présentés à la fois au soleil et à l'ombre pour avoir une approche réelle des couleurs. D'ailleurs, il n'est pas rare que les gens soient déçus de leur choix une fois l'enduit posé. C'est aussi à ce moment qu'ils se rendent compte que la teinte choisie n'est pas en adéquation avec le contexte de leur village mais il est trop tard. A quelques exceptions, la plupart des gens veulent bien faire mais n'ont pas les connaissances suffisantes. C'est en cela aussi que le nuancier sera d'une grande importance.

### Mr Kaiser, originaire de Fauvillers et habitant actuellement la commune de Sainte-Ode.



#### En tant que citoyen, en quoi cette brochure et ce nuancier vous intéressent-ils ?

J'attache beaucoup d'importance à l'architecture de la région. Il y a deux ans, nous avons construit une nouvelle maison. Je la voulais en pierre du pays mais cela n'était plus possible d'utiliser une pierre à bâtir locale. Nous avons donc fait le tour des carrières pour trouver un matériau qui s'apparente à la pierre de la région. Notre pierre vient de Membre-sur-Semois. Construire en pierre en s'inspirant du contexte n'est pas facile aujourd'hui et cela coûte plus cher mais c'est un choix. De son côté, mon fils a repris une ancienne maison qu'il transforme. Il a voulu conserver la pierre. Il rejointoie de manière traditionnelle. Que ce soit en nouvelle construction ou en restauration, il faut bien connaître les particularités locales pour ne pas se tromper dans le choix du matériau et sa mise en œuvre.

#### Diriez-vous que les couleurs proposées sont trop restreintes ?

Non, absolument pas. A un moment donné, on déborde de couleurs dans tous les sens et pour finir les gens ne sont pas plus satisfaits de ce qu'ils ont mais refaire coûte alors... Rester dans des couleurs simples et neutres, c'est la bonne formule. De plus, le maintien des couleurs est plus aisé, avec les années, elles passent généralement moins vite que les couleurs flashy.

### Mr Stilmant, Bourgmestre de Fauvillers



#### Comment accueillez-vous ce nouvel outil ?

Avec beaucoup d'intérêt bien sûr. Néanmoins, la réflexion n'est pas nouvelle puisque nous avons déjà un RGBSR sur Fauvillers qui veillait à préserver les tonalités et l'aspect traditionnel du bâti ardennais. Certains villages sont pourvus de PCA établis après-guerre mais rédigés avec le même esprit de maintien des caractéristiques régionales. Avec l'arrivée du CODT, ces outils n'auront plus qu'une force de prescriptions. Dès lors, il nous semble intéressant de nous poser des questions sur l'ensemble du territoire communal afin de voir si au-delà de ces endroits identifiés historiquement, il n'y aurait pas aussi des enjeux à veiller à la préservation des façades et des tonalités tout en alliant tradition et modernité. La réflexion menée autour du nuancier va au-delà de la préservation du patrimoine.

Notre commune est dynamique et la population est en hausse. Mais qui dit nouveaux habitants dit nouvelles constructions devant s'intégrer dans un contexte existant.

L'avantage du nuancier c'est qu'il propose des balises non seulement pour la commune de Fauvillers mais pour l'ensemble du territoire du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier.

#### Comment réagir face aux couleurs inadaptées au contexte ardennais ?

On constate toujours des couleurs inadaptées, un peu plus voyantes et qui détonnent dans l'ensemble des tonalités traditionnelles. On a toujours la possibilité de sévir mais il nous semble plus intéressant de sensibiliser et d'expliquer pourquoi on veut préserver l'harmonie des couleurs et garder son identité au cœur du village. Ce nuancier est à la fois un outil de communication et de sensibilisation. Il permettra sans doute aux propriétaires de comprendre l'enjeu des tonalités proposées et de voir comment leur maison peut s'intégrer dans l'existant. En entendant parler du nuancier et de la problématique qu'il aborde, petit à petit la réflexion sur les matériaux à utiliser, les teintes et sur la cohérence d'ensemble va entrer dans les mentalités.

La brochure « Nuancier pour les façades rurales de l'Ardenne centrale. Conseils d'utilisation dans le Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier » est disponible dans nos bureaux rue des Potiers, 304 à Attart ou sur demande au Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier, Chemin du moulin 2 à Martelange.

Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne a.s.b.l.

rue des Potiers, 304 - 6717 ATTERT  
tél.: 063/22 98 16 | fax: 063/23 22 29  
email: info@murla.be | www.murla.be

Avec le soutien de la Wallonie